


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ	<b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</b>	<b>Délibération n° D20232702-13 Du 27 février 2023 BUDGET COMMUNAL M57 DÉLIBÉRATION SPÉCIALE OUVERTURE DE LIGNES DE CRÉDITS SECTION INVESTISSEMENT</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL - Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**BUDGET COMMUNAL M57  
DÉLIBÉRATION SPÉCIALE  
OUVERTURE DE LIGNES DE CRÉDITS  
SECTION INVESTISSEMENT**

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

**Montant des crédits inscrits en section investissement 2022, hors remboursement des annuités d'emprunt : 973 000 €**

**Montant du plafond autorisé : 243 250 €**

Monsieur le Maire propose des ouvertures de crédits d'investissement suivantes :

Opération	Désignation	Article	Ouverture 2023
202212	Ecole jeu extérieur structure pyramidale	2188	14 100 €
142101	Achat matériel	2181	1 000 €
202207	Pôle boxe	231	80 000 €
202208	Bâtiment d'accueil sports nature	231	5 000 €
142110	Grangeneuve requalification de l'entrée nord du bourg	231	15 000 €
<b>Montant total des crédits ouverts</b>			<b>115 100 €</b>

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les ouvertures de crédits d'investissement dans les termes présentés ;
- **S'engage** à reprendre lesdits crédits au budget primitif 2023 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 mars 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance